

HMONP

Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

Sommaire

04. Objectifs de la formation

05. La formation HMONP
à Versailles

07. Calendrier

08. Intervenant.es

08. Conditions d'inscription

09. Accès à la formation

09. La validation des acquis
professionnels (VAP)

10. Composition du dossier

11. Accès

Objectifs de la formation HMONP

Objectifs de la formation

La formation à l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a été mise en place à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles en 2007.

Elle vise à former des professionnels maîtrisant « les règles et contraintes liées à la mise en œuvre personnelle du projet et (...) en capacité de les utiliser dans une démarche d'évaluation critique ».

L'objectif de l'école est de former des architectes capables de s'adapter aux situations et aux sujets les plus divers par une approche méthodologique structurée. Les différents modes pédagogiques proposés (cours théoriques, séminaires mensuels encadrés par les directrices et directeurs d'études, accompagnement de la mise en situation professionnelle) permettent aux architectes diplômé.es d'État (ADE) qui suivent cette formation de développer une grande flexibilité et une capacité d'adaptation au monde professionnel.

La formation HMONP contribue à ouvrir davantage l'école au monde professionnel. La parole y est donnée non seulement aux architectes, qui communiquent leur expérience ou présentent leurs travaux, mais aussi à des intervenant.es (économistes, comptables avocat.es, ...) qui ont d'autres domaines d'action mais accompagnent les premiers dans leur vie professionnelle, et la gestion de leur agence.

La formation accueille des architectes diplômés d'État, qu'ils aient ou non effectué leurs études en architecture à l'ÉNSA Versailles. Elle leur offre un cadre de travail privilégié centré sur la relation forte qui s'instaure avec les directeur.rices d'études et les tuteur.rices en agence. Ce cadre permet l'acquisition d'un socle substantiel de connaissances et d'expérience professionnelle nécessaire à l'exercice des différents métiers d'architectes.

La formation HMONP à Versailles

Le premier semestre comprend un tronc commun de trois blocs de cours théoriques magistraux, dans les domaines fixés par l'arrêté du 10 avril 2007.

1. La responsabilité du maître d'œuvre
2. L'économie du projet
3. Les réglementations, normes constructives, usages

Au travers de ces trois domaines, les thèmes suivants seront abordés :

- Les responsabilités de l'architecte ; financière, juridique, sociétale....
- L'agence, la commande, la communication, les aspects règlementaires
- Les conditions d'exercices ; organiser, prospecter, gérer
- Les missions et contrats de maîtrise d'œuvre privée – publique
- Contextes et acteurs : comprendre, échanger, partager
- Le chantier

A l'ÉNSA Versailles la formation s'organise autour de la mise en situation professionnelle et des séminaires mensuels, véritable accompagnement méthodologique.

En effet, au cours du second semestre, le candidat ADE choisit son sujet de mémoire professionnel. Le choix du sujet est libre et découle souvent de préoccupations

personnelles rencontrées lors d'expériences en agence. Le travail est mis en perspective dans le cadre des séminaires mensuels.

Le travail personnel sur le mémoire est ponctué de moments d'échange de points de vue avec les autres ADE, en présence du -voire de plusieurs - directeurs. rices d'études dans le cadre des séminaires mensuels ; chacun bénéficie des questionnements et des expériences des autres ADE notamment liés à la mise en situation professionnelle. Ces séminaires mensuels permettent de faire la synthèse des notions apprises durant les cours et d'intégrer à la réflexion les expériences en agences. C'est dans ce cadre spécifique que les ADE structurent progressivement leur démarche professionnelle.

Organisation de la formation

Démarrage de la formation

25, 26 et 27 septembre 2023

3 journées intensives de lancement de la formation :

- Présentation de la formation
- Rencontre avec l'ordre national des architectes et la MAF
- Conférence
- Introduction au jeu d'acteurs et témoignages de pratiques diverses sous forme de table-ronde

- Art oratoire

Formation théorique

Les samedis toute la journée (9h30-18h30) d'octobre à décembre par bloc thématique .

- Gestion (3 séances)
- Chantier (4 séances)
- Economie générale et de la construction (2 séances)

2 sessions intensives thématiques du 8 au 13 janvier 2024.

- Droit : 08, 09, 10 janvier 2024
- Maîtrise d'ouvrage : 11, 12, 13 janvier 2024

Séminaires mensuels

Séminaire de démarrage : octobre 2023

Cette première séance permet un premier contact avec la directrice ou le directeur d'études référent.e de chaque ADE notamment pour sa mise en situation professionnelle.

La période de MSP est évaluée en continu par les directeur.rices d'études qui vérifient régulièrement le suivi des objectifs du programme pédagogique initial défini entre l'ADE, la directrice ou le directeur d'études et le tuteur ou la tutrice en agence, et établissent une synthèse à destination du jury.

Les candidat.es, lors des séminaires organisés par les directeur.rices d'études, prennent toute la mesure des acquis professionnels et peuvent rédiger, dans des

conditions optimales, le mémoire professionnel soutenu devant le jury.

De février à septembre

Les séminaires mensuels sont encadrés par les directeur.rices d'études, un jour en semaine ou un samedi par mois (selon la directrice ou le directeur d'études) en séance de 4 heures.

Pas de séminaire en juillet et août.

Calendrier

Programme provisoire de la formation HMONP 2023 / 2024

Tous les cours se déroulent à l'ÉNSA Versailles

Jours	Septembre	Durée	Cours	Intervenants
25	9h30 - 18h30	8	Présentation HMO - Ordre des architectes Les Assurances	M.E. Nicoleau ; S. Chabert ; C. MAF
26	10h - 17h00	7	Conséquences des lois sur l'architecture - Visio	C. Leconte
27	9h30 - 18h30	8	Témoignages - Art Oratoire	O. Giaume ; G. Desplaces ; C.Lavallée
30	9h30 - 18h30	8	Chantier 1	M. Gresser
	Octobre			
7	9h30 - 18h30	8	Chantier 2	M. Gresser
14	9h30 - 12h30		SÉMINAIRE 1	Directrices & directeurs d'études
21	9h30 - 18h30	8	Chantier 3 Visio	M. Gresser
28	9h30 - 18h30	8	Chantier 4 - réemploi + TD contrôle	M. Gresser
	Novembre			
4	9h30 - 18h30	8	Gestion 1 - sociétés et exercices	Y. Gilbert
18	9h30 - 18h30	8	Gestion 2 - Taux horaire	Y. Gilbert
25	9h30 - 18h30	8	Gestion 3 - Stratégie	Y. Gilbert
	Décembre			
2	9h30 - 12h30	3	TD Gestion -contrôle - Visio	Y. Gilbert
9	9h30 - 17h30	7	Economie	
16	9h30 - 17h30	8	Economie de la construction	O. Legrand ; D. Servat
	Janvier			
8	9h30 - 18h00	8	Droit	M. Raoul ; B. Rabourdin
9	9h00 - 18h00	8	Droit	M. Raoul ; B. Rabourdin
10	9h00 - 18h00	8	Droit (4h00)- contrôle technique (4h00)	B. Rabourdin ; A. Eozenou
11	9h30 - 18h30	8	Maîtrise d'ouvrage privée	S. Wertheimer
12	9h30 - 18h30	8	Maîtrise d'ouvrage publique	P. Chotteau
13	9h30 - 18h30	8	Maîtrise d'ouvrage publique - Le client privé	P. Chotteau ; M. Possompes
			Variante - «Le mémoire»	
20	9h30 - 12h30		Droit - Contrôle	
2	Février 9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 2	Directrices & directeurs d'études
2	Mars 9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 3	Directrices & directeurs d'études
6	Avril 9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 4	Directrices & directeurs d'études
11	Mai 9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 5	Directrices & directeurs d'études
16	Juin 9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 6	Directrices & directeurs d'études
1	Septembre 9h30 - 12h30	3	SÉMINAIRE 7	Directrices & directeurs d'études

Intervenant.es

- Responsable pédagogique de la formation :
Marie-Elisabeth NICOLEAU, Architecte, maître assistant titulaire à l'ÉNSA Versailles.
- Directrice d'études :
Christine LECONTE, Architecte, Maître assistante associée à l'ÉNSA Versailles, Présidente de l'ordre national des architectes.
- Directrice d'études :
Laure SAMAMA, Architecte DPLG.
- Directrice d'études :
Hyun Jung SONG, Architecte DPLG.
- Directeur d'études :
Jean-François CHAVOIS, Architecte.
- Directeur d'études :
Geoffrey DESPLACES, Architecte.
- Directrice d'études :
Yolaine Paufichet, Architecte.
- Directeur d'études :
Marc Sirvin, Architecte.
- Cécile BENOIT-RENAUDIN, Avocate
- Patrick CHOTTEAU, Architecte et urbaniste en chef de l'Etat, secrétaire général adjoint de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques MIQCP
- Alexandre EOZENOU, Président directeur général de Qualiconsult
- Yann GILBERT, Expert-comptable, commissaire aux comptes
- Marine GRESSER, Architecte HMONP, directrice de travaux chez AREPr
- Olivier LEGRAND
- Michel POSSOMPES
- Bertrand RABOURDIN
- Matthieu RAOUL, Avocat associé
- David SERVAT
- Sara WERTHEIMER

Conditions d'inscription

Pour vous inscrire vous devez :

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat en architecture
- d'un diplôme équivalent de pays de l'Union européenne reconnu par l'ordre des architectes

ou

Accès à la formation

La mise en situation professionnelle (MSP) est obligatoire.)

Durée : 6 mois minimum à temps plein

Contrat : CDD, CDI

Attention : Le statut d'auto-entrepreneur n'est pas accepté.

Date limite pour trouver une agence : février 2024

L'ADE doit être salarié.e dans une agence d'architecture. Une convention tripartite est établie entre l'École, l'ADE et la structure d'accueil.

L'ADE suit parallèlement les enseignements théoriques, pratiques et techniques organisés par l'École.

La validation des acquis professionnels (VAP)

Condition d'admission à la HMONP par la VAP : après 3 ans d'expérience de maîtrise d'oeuvre en tant qu'architecte diplômé d'État à la date de l'inscription.

Le candidat ou la candidate remplit un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises.

Une commission se réunit au mois de septembre pour examiner les dossiers de VAP et statue sur l'admission des candidat.es.

L'entretien n'est pas systématique mais peut-être demandé par la commission pour complément d'information sur le parcours professionnel du candidat ou de la candidate.

En cas de non validation des acquis, la commission peut proposer l'inscription du candidat.e en MSP.

Composition du dossier

- Dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme d'admission Taïga : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>
- Pièces à fournir :
 - Curriculum vitae
 - Lettre de motivation (VAP uniquement)
 - Copie carte d'identité ou passeport
 - Copie carte vitale
 - Copie du relevé de notes du Bac
 - Copie du diplôme de master
 - Assurance responsabilité civile
- Attestation niveau B2 en français pour les étudiant.es non francophones
- Contrat de travail ou promesse d'embauche pour une 2^{ème} inscription

Tarifs

- Plein tarif..... 630 euros
- Tarif réduit..... 389 euros
le tarif réduit s'adresse aux étudiant.es qui s'inscrivent pour la deuxième fois et qui ont validé les cours théoriques (ils ou elles doivent refaire une MSP et suivre uniquement les séminaires).

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire sur la formation, ses contenus ou les modalités d'inscription veuillez contacter

Nadine Perrin, chargée de la formation HMONP

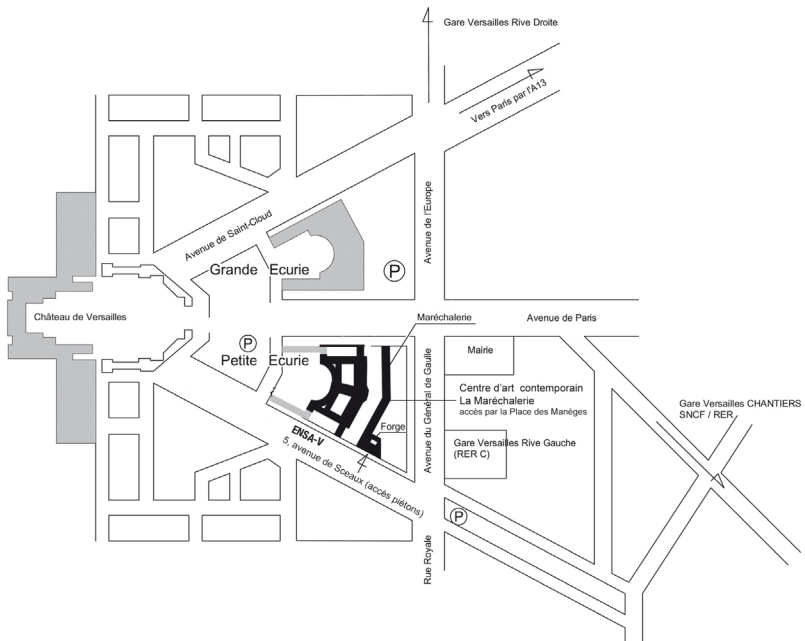
tél. 01 39 07 40 97

nadine.perrin@versailles.archi.fr

Accès

L'Ecole dispose d'une entrée piétonne unique située au 5, avenue de Sceaux, ouverte de 8h à 18h30, équipée d'un contrôle d'accès.

Train	<ul style="list-style-type: none">• Gare de Versailles rive gauche (Paris Invalides RER C)• Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare)• Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)
Bus	<i>Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP (arrêt avenue de Paris)</i>
Voiture	<ul style="list-style-type: none">• Autoroute A13, sortie Versailles-Château• Autoroute A86, sortie Versailles-Château
Stationnement pour les visiteurs	<ul style="list-style-type: none">• Parking du Château (Place d'Armes)• Parking de l'avenue de Sceaux



**École nationale
supérieure d'architecture
Versailles**

**5 avenue de Sceaux
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 07 40 00
communication@versailles.archi.fr
versailles.archi.fr**